



# Fonds de soutien à la médecine familiale

## Termes de référence

### Soutien à l'innovation et la recherche Ad Hoc du DMF

**But :** Au cours d'une année, le DMF reçoit plusieurs demandes de soutien pour des initiatives de recherche et d'innovation qui ne correspondent pas à notre structure de financement existante. Ces demandes sont souvent sous la forme de fonds de contrepartie pour les prix ou les possibilités de subvention (par exemple les Bourses de nouveaux chercheurs de l'Ontario). Chaque bourse peut atteindre un maximum de 100 000 \$ et doit être accompagnée d'un financement de contrepartie de 50 000 \$ accordé par l'établissement de recherche du chercheur/de la chercheuse. Le gouvernement accordera jusqu'à 40 000 \$ pour couvrir les frais d'exploitation.

Le DMF reçoit d'autres demandes pour couvrir les frais de publication en libre accès. Bien que plusieurs chercheurs incorporent ces frais dans leurs budgets, ce ne sont pas toutes les subventions qui le permettent et celles qui le font ne couvrent pas l'intégralité de ces dépenses. La bibliothèque de l'Université d'Ottawa peut aider dans une certaine mesure puisqu'elle a des abonnements auprès d'un certain nombre d'éditeurs, ce qui permet aux membres du corps professoral de bénéficier d'un rabais sur ces frais. Par exemple, pour les publications dans la série Bio Med, la bibliothèque bénéficie d'un rabais de 65 %. Cependant, malgré ce rabais, les frais de publication dépassent 900 \$ US.

**Recommandation :** Conformément au plan stratégique du DMF dont le but est de souligner les contributions au soutien de l'excellence, la recommandation est de poursuivre le soutien aux recherches Ad Hoc et à l'innovation dans le cadre du Fonds de soutien jusqu'en 2028.

#### Termes de référence

- Les demandes de soutien Ad Hoc doivent être présentées à l'équipe des affaires professorales sur une base trimestrielle.
- Dans le formulaire de candidature, la demande de financement doit inclure une solide justification de l'activité de recherche (500 mots maximum).
- Les activités admissibles peuvent inclure des fonds de contrepartie pour les demandes de subvention, les frais de publication en libre accès, etc.
- Les candidats admissibles doivent occuper le rang de professeur(e) adjoint(e) ou un rang supérieur.
- Les formulaires de candidature seront examinés par le Comité exécutif de la recherche pour recommandation puis envoyés à l'Équipe exécutive de leadership pour approbation.
- Les résultats attendus doivent inclure des articles publiés, une présentation dans le cadre des séances scientifiques en médecine familiale, etc. Les résultats attendus seront approuvés par le directeur/la directrice de recherche.